

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14

page: 1/9

Version: 4.0

(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

### 1. Identification du produit et de la société

**Société**

BASF Canada Inc.  
100 Milverton Drive  
Mississauga, ON L5R 4H1, CANADA

**Information 24 heures en cas d'urgence**

CANUTEC (reverse charges): (613) 996-6666  
BASF HOTLINE: (800) 454-COPE (2673)

Formule brute:  
famille chimique:  
PCP # 30065

C8 H5 Cl2 O3.Na ; C5 H11 F2 N4 O3.Na  
substitué, aromatique(s), acide carboxylique

### 2. Identification des dangers

**Aperçu - Urgence**

AVERTISSEMENT:  
POISON.

Contient l'allergène sulfite(s).  
Sensibilisant potentiel pour la peau.

ATTENTION:

Irrite les yeux.  
CONSERVER HORS DE LA PORTEE DES ENFANTS.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

état de la matière: solide  
Couleur: crème  
Couleur: havane  
Odeur: pratiquement inodore, odeur modérée

**Effets possibles sur la santé****Toxicité aiguë:**

Légèrement toxique après une seule ingestion. Relativement non-toxique après un contact cutané de courte durée. Relativement non toxique après une inhalation de courte durée.

**Irritation / corrosion:**

Peut provoquer de légères irritations de la peau. Peut causer une irritation modérée mais temporaire aux yeux.

**Sensibilisation:**

Il n'y a aucun signe d'un éventuel effet de sensibilisation de la peau.

**toxicité chronique:**

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 2/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

**cancérogénicité:** Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

**Toxicité en cas d'exposition/administration répétée:** Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

**toxicité pour la reproduction:** Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

**Tératogénicité:** Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

**Génotoxicité:** Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

**Signes et symptômes de surexposition:**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11., A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

**Effets possibles sur l'environnement**

**Toxicité en milieu aquatique:**

Il y a une forte probabilité que le produit n'e soit pas nocif pour les poissons. Nocif à effets aigus chez les invertébrés aquatiques. Toxique de façon aiguë pour les plantes aquatiques.

**Toxicité terrestre:**

Nocif à effets aigus pour les organismes terrestres.

---

### 3. Composition / Information sur les ingrédients

Non contrôlé par le SIMDUT

---

### 4. Premiers secours

**Indications générales:**

Les secouristes devraient porter le matériel de protection personnel pour empêcher l'exposition. Retirer les vêtements souillés. Amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler 911 ou une ambulance, puis administrer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche. Appeler un centre antipoisons ou un médecin pour avoir des renseignements quant au traitement. En cas d'appel du centre antipoison ou d'un médecin, ou en cas de soins, avoir le conteneur ou l'étiquette du produit avec soi.

**Lorsque inhalé:**

Repos, air frais. Aider à la respiration au besoin. Consulter un médecin.

**Lorsque en contact avec la peau:**

Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**Lorsque en contact avec les yeux:**

Pour faciliter le rinçage, maintenir les paupières ouvertes. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

**Lorsque avalé:**

Si la personne est consciente et peut avaler, lui donner à boire deux verres d'eau. Faire vomir. Secours médical immédiat.

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14

page: 3/9

Version: 4.0

(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

### **Indications pour le médecin**

Antidote: Pas d'antidote spécifique connu.  
Traitement: Traiter symptomatiquement.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair: non applicable  
Limite inférieure Pour les solides non applicable pour la  
d'explosivité: classification et l'étiquetage.  
Limite supérieure Compte tenu de la composition de ce produit  
d'explosivité: et de l'expérience acquise, aucun risque n'est  
attendu si le produit est utilisé dans les  
conditions standards pour l'usage préconisé.  
Température d'auto- non déterminé  
inflammation:

### **Moyens d'extinction recommandés:**

eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction

### **Moyens d'extinction contre-indiqués pour des raisons de sécurité:**

dioxyde de carbone

### **Dangers lors de la lutte contre l'incendie:**

monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composés halogénés  
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **Équipement de protection contre l'incendie:**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

### **Autres informations:**

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### **Mesures individuelles de prévention:**

Prendre les mesures de protection adéquates. Évacuer les personnes. Fermer la source de la fuite uniquement dans des conditions de sécurité. Éteindre les sources d'allumage à proximité et dans le sens du vent. Assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements et un équipement de protection appropriés.

### **Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

### **Nettoyage:**

Endiguer. Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Placer la matière absorbée dans des conteneurs adaptés pour la réutiliser ou l'éliminer dans une installation agréée. La substance / le produit déversé(e) doit être récupéré(e) et utilisé(e) selon les taux des étiquettes dans la mesure du possible. Si la substance / le produit ne peut être utilisé(e), les déversements doivent être contenus, solidifiés et placés dans des conteneurs adaptés pour être jetés. Après avoir été décontaminée, la zone du déversement peut être lavée avec de l'eau. Collecter l'eau de lavage pour l'éliminer conformément aux méthodes approuvées.

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 4/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

---

### 7. Manipulation et stockage

#### Manipulation

##### **Indications générales:**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

##### **Protection contre l'incendie et l'explosion:**

Les mesures correspondantes de sécurité contre l'incendie doivent être respectées. Mettre à disposition des extincteurs. Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter la chaleur extrême. Ne pas exposer aux substances susceptibles d'être oxydées. Le matériel électrique doit être conforme au code électrique national. Mettre correctement à la terre l'ensemble de l'installation prévue pour éviter l'accumulation des charges électrostatiques au poste de transvasement. Une décharge électrostatique pourrait causer l'inflammation.

#### Stockage

##### **Indications générales:**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme. Protéger les récipients des dommages physiques. Protéger de toute contamination.

##### **Incompatibilité d'entreposage:**

Indications générales: Séparer des substances non compatibles. Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux. Séparer des textiles et des matériaux similaires.

---

### 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

Les utilisateurs de pesticides doivent se reporter à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipement de protection individuelle.

#### Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14

page: 5/9

Version: 4.0

(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

crystalite	OSHA	<p>VME 1.2 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>125/(\%SiO_2+5)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées. VME 0.05 mg/m<sup>3</sup> Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>5/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées. VME 0.15 mg/m<sup>3</sup> Poussière totale ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>15/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées. VME 0.05 mg/m<sup>3</sup> Poussière alvéolaire ; VME 0.15 mg/m<sup>3</sup> Poussière totale ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>15/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées. VME 0.05 mg/m<sup>3</sup> Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>5/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées. VME 1.2 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>125/(\%SiO_2+5)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Des pourcentages inférieurs en SiO<sub>2</sub> donneront des limites d'exposition plus élevées.</p>
quartz (SiO <sub>2</sub> )	ACGIH OSHA	<p>VME 0.025 mg/m<sup>3</sup> Fraction respirable ; VME 2.4 Des millions de particules par pied cube d'air Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation <math>250/(\%SiO_2+5)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Les faibles pourcentages de SiO<sub>2</sub> conduiront à des limites d'exposition plus élevées. VME 0.1 mg/m<sup>3</sup> Inhalable ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>10/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Les faibles pourcentages de SiO<sub>2</sub> conduiront à des limites d'exposition plus élevées. VME 0.3 mg/m<sup>3</sup> Poussière totale ; La limite d'exposition est calculée à partir de l'équation, <math>30/(\%SiO_2+2)</math>, en utilisant une valeur de 100% de SiO<sub>2</sub>. Les faibles pourcentages de SiO<sub>2</sub> conduiront à des limites d'exposition plus élevées.</p>
	ACGIH	<p>VME 0.025 mg/m<sup>3</sup> Fraction respirable ;</p>

### Conception d'installations techniques:

Des mesures d'ingénierie devraient être utilisées autant que possible afin de réduire le besoin d'équipement de protection individuelle.

### Équipement de protection individuelle

#### Protection respiratoire:

Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié NIOSH (ou équivalent).

#### Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques, Matériaux adaptés, caoutchouc, matière plastique

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 6/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

### Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité à protection intégrale (lunettes de protection totale) Porter un écran facial s'il y a danger d'éclaboussures.

### Vêtements de protection:

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les produits chimiques.

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter de respirer la poussière. Les équipements de protection individuelle devraient être décontaminés avant réutilisation. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.). Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Ranger séparément les vêtements de travail. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail. Lors du travail ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique:	granulés	
Odeur:	pratiquement inodore, odeur modérée	
Seuil olfactif:	Pas de données disponibles.	
Couleur:	crème havane	
Valeur du pH:	env. 7 - 9	( 1 %(m), 25 °C)
Point de fusion:	> 320 °C	Les données se rapportent à la matière active.
Point d'ébullition:	env. 155 °C	( 760 mmHg)
Densité apparente:	610 kg/m3	( 25 °C)
Densité de vapeur:		non applicable
Solubilité dans l'eau:		dispersible
Autres informations:	Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.	

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter:

Eviter toute source d'ignition: chaleur, étincelles, flammes nues. Eviter les températures extrêmes. Eviter l'exposition prolongée à la chaleur extrême. Eviter toute contamination. Eviter les décharges électrostatiques. Eviter le stockage prolongé. Ce produit peut former un mélange explosif si : 1. la poussière est en suspension dans l'atmosphère sous forme de nuage; ET 2. la concentration de poussière est supérieure à la limite inférieure d'explosion (LIE); ET 3. la concentration limite d'oxygène est dépassée.

### Produits à éviter:

bases fortes, acides forts, oxydants puissants

### Réactions dangereuses:

Le produit est chimiquement stable.

Une polymérisation dangereuse n'a pas lieu. Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Produits de décomposition:

Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées., Lors d'une sollicitation thermique prolongée des produits de décomposition peuvent être libérés.

### Décomposition thermique:

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### Propriétés oxydantes:

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 7/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

non comburant

### 11. Informations toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Par voie orale:

Type de valeur: DL50  
espèce: rat (mâle)  
Valeur: 1,600 mg/kg

##### Inhalation:

Type de valeur: CL50  
espèce: rat  
Valeur: > 5.34 mg/l  
durée d'exposition: 4 h

##### Par voie cutanée:

Type de valeur: DL50  
espèce: rat  
Valeur: > 5,000 mg/kg

#### Irritation / corrosion

##### Peau:

espèce: lapin  
Résultat: non irritant

##### Oeil:

espèce: lapin  
Résultat: moyennement irritant

##### Sensibilisation:

Test de sensibilisation de la peau  
espèce: cobaye  
Résultat: N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

#### Autres informations:

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

### 12. Informations écologiques

#### Poissons

##### Aigu:

Oncorhynchus mykiss/CL50 (96 h): > 200 mg/l

*Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).*

#### Bioaccumulation

*Données relatives à : Dicamba*

#### Mobilité dans l'environnement:

*Données relatives à : Dicamba*

*Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers l'atmosphère.*

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 8/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

*En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

*Données relatives à : 3-Pyridinecarboxylic acid, 2-[1-[[[(3,5-difluorophenyl) amino]carbonyl]hydrazono]ethyl]-  
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltré et peut - en fonction de la biodégradation - être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.*

### Effets nocifs divers:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### Élimination du produit:

Consulter l'étiquette du produit pour les consignes d'élimination et de recyclage.

### Élimination des emballages:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre TDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Transport maritime IMDG

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Sea transport IMDG

Not classified as a dangerous good under transport regulations

### Transport aérien IATA/ICAO

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

### Air transport IATA/ICAO

Not classified as a dangerous good under transport regulations

## 15. Informations réglementaires

### Règlements fédéraux

#### Status d'enregistrement:

Protection des cultures DSL, CA libre / exempté

produit chimique DSL, CA libre avec limitation de quantité / non listé

Le SIMDUT ne s'applique pas à ce produit.

**Ce produit a été classé selon les critères du Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toute l'information prescrite par le Règlement sur les produits contrôlés.**

# Fiche de données de sécurité

## OVERDRIVE HERBICIDE

Date de révision : 2015/01/14  
Version: 4.0

page: 9/9  
(30214506/SDS\_CPA\_CA/FR)

---

### 16. Autres informations

Utilisation appropriée: herbicide

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

---

**FDS rédigée par:**  
BASF NA Product Regulations

LIGNE DIRECTE BASF (800) 454 – COPE (2673)  
FDS rédigée le: 2015/01/14

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ